

# Document complémentaire au référentiel du

## Certificat de spécialisation « Apiculture »





# Document complémentaire au référentiel du

## Certificat de spécialisation « Apiculture » (niveau IV)

# Sommaire



Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en oeuvre un certificat de spécialisation (CS) «Apiculture». Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC. Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Présentation du certificat de spécialisation .....	p 5
1. Mise en oeuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	
1.1 Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes.....	p 6
1.2 Cadrage de l'évaluation des capacités du CS.....	p 8
2. Tableau des SPS et fiches compétences .....	p 12
Annexes.....	p 20



Le certificat de spécialisation (CS) option « Apiculture »<sup>1</sup> est un titre du ministère chargé de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production agricole. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quel que soit le statut et la place dans l'organigramme de l'entreprise.

Dans le cas du CS option « Apiculture », il ne vise pas à former à la conduite et à la gestion d'une exploitation apicole et, donc, il ne se substitue pas au baccalauréat professionnel CGEA ou au BPREA qui ciblent le métier de responsable d'entreprise agricole et l'installation en agriculture, quel que soit le système de production. Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des expériences professionnelles des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de formation de vérifier les prérequis nécessaires au suivi de la formation et au passage des épreuves.

Un CS est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

---

1 Titre créé par arrêté du 13 juillet 2017

Le référentiel du CS, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du Ministère chargé de l'agriculture comporte 2 parties :

- le référentiel professionnel fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) et la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le référentiel de certification comprend la liste des capacités attestées par le CS et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume-horaire global de formation est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel professionnel et permettent de donner des informations sur les champs de compétences et les situations professionnelles significatives (SPS).

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre de formation est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS « Apiculture », le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et référentiels, à l'adresse suivante :

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels.html>

## 1.1 Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

### Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du MAA, le référentiel de certification d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en capacités. Un CS visant l'acquisition de techniques et pratiques spécifiques à une activité professionnelle précise, son référentiel comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel professionnel. Chaque capacité professionnelle globale est déclinée en deux capacités intermédiaires qui précisent ce que recouvre la capacité globale.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (déf. MAAF 2010). On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Etre capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du MAA correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge un certain nombre de types de situations, en rapport avec chacune des capacités. Les capacités évaluées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'expérience.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement de cette articulation des ressources nécessaires pour répondre à chaque situation particulière rencontrée au sein de la même famille de situations.

### Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : elle requiert de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur la restitution selon une progression préétablie de savoirs déclaratifs et de savoir-faire procéduraux. Elle nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, mais aussi à des variations de la situation - de ses caractéristiques/conditions - ou le transfert à des situations de même type puisque, au-delà de la maîtrise d'une situation singulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.

L'évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées : il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait

faire - ses ressources - dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

### Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité intermédiaire ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 5 dans le cas d'un CS. L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes ont à réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel professionnel.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche ») en lien avec la conduite et l'exercice de ces activités : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques (conditions) de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau IV, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de travaux en lien avec la conduite des productions apicoles. Elles correspondent le plus souvent à des constructions qui relèvent de raisonnements : diagnostics, conception d'un plan de production, choix d'intervention, prises de décision sur la conduite du système. Ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans

l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la construction à laquelle le candidat est arrivé. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre d'évaluer au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence/cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'entreprise.

Les références utilisées par l'évaluateur sont constituées par les critères déterminés au niveau national pour évaluer les capacités intermédiaires du référentiel de certification, qui figurent dans le chapitre 1.2 de ce document et par les indicateurs propres aux situations supports des évaluations définis par l'équipe pédagogique.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité intermédiaire au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation - ou l'invalidation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis au niveau national qui figurent dans chaque document complémentaire et qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur les éléments recueillis auprès du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en

revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine responsable de l'évaluation : c'est lui qui soumet au jury la proposition de validation ou d'invalidation de chaque UC.

## 1. 2 Cadrage de l'évaluation des capacités du CS « Apiculture »

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS « Apiculture » doivent toutes être évaluées en situation professionnelle.

Chaque capacité intermédiaire fait l'objet d'une évaluation en situation professionnelle, qui associe une réalisation - pratique ou qui peut également être une réflexion à tenir - et une explicitation de l'activité du candidat. La nature de l'épreuve et les modalités d'évaluation choisies doivent permettre à l'évaluateur de prendre en compte non seulement la réalisation et le résultat auquel est parvenu le candidat, mais aussi les raisonnements qui lui ont permis d'arriver à cette réalisation, ce résultat. Il vérifie également que le candidat peut adapter ses raisonnements à d'autres situations que celle utilisée comme support de l'évaluation en faisant varier les caractéristiques de la situation et en évoquant d'autres situations de la même famille (cf. Point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Pour chaque capacité intermédiaire, les critères à prendre en compte dans l'évaluation sont fournis dans ce document, dans les tableaux qui suivent : ces critères propres à chaque capacité ciblent les quelques éléments clés qui, dans l'activité développée par le candidat dans la situation, sont centraux/essentiels pour apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Ils sont généraux et déterminés au niveau national. Les indicateurs qui précisent les critères sont donnés à titre d'exemples car ils dépendent étroitement des caractéristiques de la situation qui sert de support à l'évaluation : ils sont contextualisés et concrets. C'est à l'équipe de les construire en fonction des particularités de la situation retenue.

Les indicateurs proposés en exemples ne constituent ni le plan ni le contenu des cours.

### Rappel des champs de compétences et SPS du CS « Apiculture » (cf. référentiel du titre)

Champs de compétences	SPS	Finalités
Conduite et suivi des colonies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'un plan de production en intégrant les facteurs de l'environnement</li> <li>• Interventions en fonction de l'activité et de l'état sanitaire des colonies</li> </ul>	Optimiser la production en tenant compte du potentiel mellifère des sites et en préservant la pérennité des colonies
Multiplication des colonies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la production d'essaims</li> <li>• Mise en œuvre d'une technique de production de reines</li> </ul>	Assurer le renouvellement des populations d'abeilles pour atteindre les objectifs de production
Récolte et conditionnement des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de la récolte des produits de la ruche</li> <li>• Régulation des paramètres de qualité des produits récoltés</li> </ul>	Optimiser la valorisation des produits récoltés dans les ruches

## Les capacités professionnelles à évaluer

### UC 1 : Réaliser la conduite des colonies

#### 1.1 Elaborer un plan de production

#### 1.2 Réaliser le suivi et les interventions sur les ruches

Cette capacité traduit le développement d'une stratégie de conduite du rucher et vise à minima le maintien sinon le développement des colonies et des productions. Il s'agit pour le professionnel de mettre en phase les colonies dont il dispose avec les productions qu'il envisage dans un environnement dont le potentiel mellifère ainsi que les différentes contraintes ont été évalués. Il ne s'agit pas seulement d'une adaptation de l'un à l'autre, mais d'une mise en adéquation : la conduite des colonies se réalise par une mise en interaction du suivi et des interventions sur les colonies avec les types et quantités de production envisagées d'une part et d'autre part par une élaboration et une adaptation des itinéraires de production au potentiel du rucher.

Les caractéristiques du rucher, les réserves alimentaires et l'activité des colonies, les variations météorologiques, les besoins du marché... sont autant d'éléments qui orientent les observations, les itinéraires techniques et les interventions sur les colonies.

Dans le cadre de la conduite des colonies, l'élaboration du plan de production et le suivi et les interventions sur les ruches sont très articulés et s'exercent dans un même contexte, avec les mêmes caractéristiques. L'évaluation des C11 et C12 peut être mise en lien au sein d'une seule situation d'évaluation et dans une même épreuve.

C1 : Réaliser la conduite des colonies		
Capacités à évaluer	Critères qui s'imposent	Exemples de classes d'indicateurs
C1.1 - Elaborer un plan de production	Mobilisation des indicateurs de production <i>Le candidat met en adéquation les caractéristiques du rucher avec les productions envisagées et l'environnement.</i>	Evaluation des facteurs de production de l'entreprise Evaluation des besoins du marché Définition de la nature et des objectifs de production : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Types de production : miels, propolis, pollen et gelée royale</li> <li>• Volumes</li> <li>• Détermination de la miellée-phare</li> </ul> ...
	Elaboration d'itinéraires techniques <i>Le candidat établit un itinéraire technique de production à partir d'un prévisionnel de production.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation du cheptel à la production envisagée</li> <li>• Complémentarité des itinéraires</li> <li>• Enchaînement des miellées</li> <li>• Choix des techniques et des sites de production</li> </ul> ...
C1.2 - Réaliser le suivi et les interventions sur les ruches	Diagnostic de l'activité des colonies <i>A partir d'observations et de contrôles, le candidat apprécie l'état sanitaire des abeilles, l'état des réserves alimentaires et la population des colonies.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régularité des observations</li> <li>• Repérage des anomalies, identification des pathologies</li> <li>• Surveillance de la propreté</li> <li>• Evaluation des réserves de nourriture</li> <li>• Décision d'intervention</li> <li>• Nature de l'intervention</li> </ul> ...
	Qualité des interventions <i>Le candidat intervient au regard du diagnostic de l'activité et du calendrier de production</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des particularités des colonies</li> <li>• Organisation et préparation</li> <li>• Mode opératoire</li> <li>• Respect des règles de sécurité</li> </ul> ...

## UC 2 : Réaliser la multiplication des colonies

### 2.1 Réaliser les opérations liées à la production d'essaims

### 2.2 Réaliser les opérations liées à l'élevage des reines

Cette capacité cible le développement du rucher, voire la production d'essaims ou de reines pour la vente. Les objectifs de multiplication sont ici déterminants. Ils s'appuient sur des visées parfois spécifiques en vue de produire des colonies plus adaptées (type de production, sanitaire, génétique...) qui conditionnent les techniques utilisées. Dans tous les cas, ces techniques de multiplication nécessitent des modes opératoires et un suivi rigoureux, qui doivent également être adaptés aux objectifs de la multiplication.

La production d'essaims et l'élevage de reines ne se situent pas forcément dans les mêmes contextes, ni dans les mêmes situations. L'évaluation de la C21 et de la C22 peut donc se dérouler au sein d'épreuves, voire de situations d'évaluation, différentes.

C2 : Réaliser la multiplication des colonies		
Capacités à évaluer	Critères qui s'imposent	Exemples de classes d'indicateurs
C2.1 - Réaliser les opérations liées à la production d'essaims	Constitution de l'essaim <i>Le candidat crée les conditions favorables au développement de l'essaim en fonction de ses caractéristiques et des objectifs de production.</i>	Constitution d'une population équilibrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'abeilles</li> <li>• Composition de la population : âge des abeilles</li> <li>• Réserves à disposition</li> <li>• Qualité du couvain</li> <li>• Choix des mâles</li> <li>...</li> </ul> Détermination des caractéristiques de la reine : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Race-espèce</li> <li>• Lignée génétique-origine</li> <li>• Stade de développement : larve, reine vierge ou fécondée</li> <li>...</li> </ul>
	Suivi du développement de l'essaim <i>Le candidat intervient suite à ses observations pour produire un essaim autonome.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de l'emplacement de la ruche</li> <li>• Fréquence des observations</li> <li>• Choix et réalisation des interventions : déplacement, introduction de cadres supplémentaires, introduction d'une reine, ajout d'abeilles, choix du couvain, etc.</li> <li>• Equilibrage couvain/provisions</li> <li>...</li> </ul>
C22 - Réaliser les opérations liées à l'élevage de reines	Détermination de la colonie souche <i>Le candidat sélectionne la colonie souche en fonction de ses caractéristiques génétiques et sanitaires et de la destination des reines.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des objectifs de production.</li> <li>• Détermination de critères d'évaluation des ruches par type de production</li> <li>• Mise en place d'un suivi</li> <li>...</li> </ul>
	Mode opératoire <i>Le candidat respecte les modalités de mise en œuvre de la technique de production retenue.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du calendrier d'élevage</li> <li>• Application de la méthode d'élevage</li> <li>• Préparation des colonies élèveuses : starter, finisseur</li> <li>• Maîtrise des manipulations</li> <li>...</li> </ul>

## UC 3 : Mettre en oeuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles

### 3.1 Organiser la récolte des produits

### 3.2 Réaliser des opérations de conditionnement et de stockage

Cette capacité recouvre les situations de récolte et de traitement des produits bruts récoltés. Elle vise la maîtrise des techniques et le développement des raisonnements qui permettent, au-delà du choix de la technique, de déterminer les périodes et les moments de la récolte ainsi que les modalités de conditionnement, en fonction des produits désirés. Le conditionnement du miel

se trouve à la « frontière » de la transformation puisqu'il s'agit de modifier les caractéristiques du produit brut récolté de manière à ce qu'il corresponde à ce que l'on veut obtenir pour la mise en marché. Il demande ainsi de la rigueur dans le respect de la réglementation et dans les conditions de réalisation.

C3 : Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles		
Capacités à évaluer	Critères qui s'imposent	Exemples de classes d'indicateurs
C3.1 - Organiser la récolte des produits	Détermination des périodes de récolte <i>Le candidat adapte les périodes de récolte envisagées et les productions possibles en fonction des floraisons, de l'activité des ruches et des aléas rencontrés.</i>	Contrôles des indicateurs de récolte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• taux d'operculation, fin de miellée, stade de maturité du miel, dynamisme et état sanitaire de la colonie, etc.</li> <li>• Choix du moment de récolte</li> <li>• Utilisation du réfractomètre</li> <li>• ...</li> </ul>
	Préparation du matériel et des équipements en vue de la récolte <i>Le candidat met en place le matériel nécessaire à la récolte en fonction des techniques de récolte choisies.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de la technique de récolte : chasse abeille, soufflage, aspiration, balayage...</li> <li>• Manipulation des abeilles : préparation de l'enfumoir, mise en place et retrait du chasse-abeille, du répulsif...</li> <li>• Prise en compte de la sécurité : tenue de protection...</li> <li>• Nettoyage et désinfection du matériel</li> <li>• ...</li> </ul>
C3.2 - Réaliser les opérations de conditionnement et de stockage	Régulation des paramètres de qualité des produits récoltés <i>Le candidat assure la stabilité et la qualité des produits conservés et stockés : il préserve leurs propriétés.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>• Procédure de filtration</li> <li>• Maîtrise de la cristallisation</li> <li>• Utilisation des matériels : déshumidificateur, maturateur, mélangeur, ...</li> <li>• Repérage des défauts des produits</li> <li>• Contrôles qualité des produits conditionnés : réalisation de prélèvements, mesures et analyses</li> <li>• Contrôle des paramètres d'ambiance des locaux de conditionnement : hygrométrie, température, lumière/UV, etc.</li> <li>• ...</li> </ul>
	Respect de la réglementation <i>Le candidat s'assure de la conformité et de la traçabilité des produits au regard de la réglementation.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du document unique</li> <li>• Prise en compte de la réglementation : règles et normes de conditionnement et de stockage : lois, cahiers des charges, démarche HACCP, normes, etc.</li> <li>• Etiquetage</li> <li>• Réalisation des enregistrements</li> <li>• Repérage et traitement des anomalies</li> <li>• ...</li> </ul>

*Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS « Apiculture » et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis*

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...<sup>1</sup> – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est située : elle ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les emplois visés par le diplôme. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes au plan des ressources mobilisées et aux finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'emploi. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches ainsi que des exemples figurent en annexe.

### Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS «apiculture»

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels exerçant les activités de productions apicoles visées par le CS. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?

<sup>1</sup> L'analyse du travail réalisée ne retient que les « ressources » qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités requises par la conduite de productions apicoles

Le tableau suivant clôt le référentiel professionnel du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques des productions apicoles, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, détaillée dans les pages suivantes.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Conduite et suivi des colonies	Conception d'un plan de production en intégrant les facteurs de l'environnement Interventions en fonction de l'activité et de l'état sanitaire des colonies	Optimiser la production en tenant compte du potentiel mellifère des sites et en préservant la pérennité des colonies
Multiplication des colonies	Mise en œuvre de la production d'essaims Mise en œuvre d'une technique de production de reines	Assurer le renouvellement des populations d'abeilles pour atteindre les objectifs de production
Récolte et conditionnement des produits	Organisation de la récolte des produits de la ruche Régulation des paramètres de qualité des produits récoltés	Optimiser la valorisation des produits récoltés dans les ruches

Les activités auxquelles prépare le CS « Apiculture » peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place dans l'organigramme de l'entreprise.

Dans les fiches compétences, pour faciliter la lecture, la personne qui réalise ces activités est dénommée « Apiculteur », même si le CS ne couvre pas la totalité des activités constitutives de cet emploi (cf. Présentation du CS).

### Situations professionnelles significatives

- Conception d'un plan de production en intégrant les facteurs de l'environnement
- Interventions en fonction de l'activité et de l'état sanitaire des colonies

### Finalités

Optimiser la production en tenant compte du potentiel mellifère des sites et en préservant la pérennité des colonies

### Responsabilité / autonomie

L'apiculteur a la totale responsabilité de son atelier de production, qu'il travaille seul ou avec des associés. La détermination des principales caractéristiques du système de production (race d'abeilles, production sédentaire ou pastorale, transhumance) et le choix des différentes productions (miel, pollen, gelée royale, propolis, productions d'abeilles et de reines) lui appartiennent en propre, dans le cadre des possibilités existant sur le territoire (nature des espèces floristiques, densité et saisonnalité de la flore).

Il est responsable de l'application des réglementations en vigueur dans l'exploitation.

Son activité est parfois encadrée par un cahier des charges, soit dans le cadre de réglementations liées aux signes officiels de qualité et d'origine ou à des démarches volontaires (agriculture biologique par exemple), soit dans le cadre de partenariats avec des entreprises de transformation (coopératives, négoce...), ou de contrats de pollinisation (coopératives, arboriculteurs, semenciers...).

Il peut, pour conduire son atelier, s'appuyer sur les compétences d'intervenants d'organismes professionnels agricoles ou d'autres acteurs du secteur : association de développement apicole (ADA), chambre d'agriculture, groupement, Direction des Services Vétérinaires...

### Environnement de travail

L'apiculteur exerce son activité dans des exploitations qui peuvent être ou non spécialisées. Il est en contact périodique avec les abeilles lors de visites sur les ruchers. Une partie du travail s'exerce à l'intérieur avec un matériel spécifique. Le travail est souvent effectué avec des amplitudes saisonnières importantes (pointes de travaux au printemps et en été) et est dépendant de facteurs externes (météo, saisonnalité de la floraison). La plus grande partie de l'activité se déroule à l'extérieur.

La transhumance peut se réaliser dans des régions éloignées du site de production, ce qui implique une organisation particulière.

L'apiculteur est amené à manipuler des charges lourdes (déplacement de ruches, enlèvement des hausses lors de la récolte, manipulation des fûts de stockage de miel). Dans les ruchers, la pénibilité du travail est accrue par l'obligation d'exercer certaines activités aux heures chaudes de la journée, le port d'équipements de protection, l'agression permanente des abeilles. L'utilisation de l'enfumeur nécessite un certain nombre de précautions, notamment le choix du combustible, pour préserver sa santé (problèmes respiratoires et irritations oculaires), pour ne pas altérer le miel, et l'environnement (risques de feu de forêt ou garrigues suivant les régions).

L'apiculteur est amené à effectuer des gestes minutieux nécessitant une forte attention (travail de l'abeille, production de reines...).

### Indicateurs de réussite

- Indicateurs technico-économiques de la filière : coût de production...
- Indicateurs techniques: prolificité de la reine, taux de mortalité, qualité des produits (homogénéité d'un couvain, qualité de la ponte ...) gestion du renouvellement, état sanitaire, maintien ou développement du cheptel, ...
- Indicateurs de durabilité : impact sur l'environnement...
- Adéquation travail / main d'œuvre disponible
- Respect des réglementations en vigueur et des cahiers des charges éventuels

### Savoir-faire de base

- Evaluer le potentiel mellifère des zones de production
- Raisonner l'implantation d'un rucher
- Assurer le nourrissage des colonies (hivernage, stimulation...)
- Observer le développement et l'état sanitaire des colonies

- Evaluer les réserves de la ruche
- Evaluer la force et le potentiel génétique d'une colonie (résistance aux maladies et aux conditions climatiques, aptitude à produire)
- Mettre en œuvre un plan de prophylaxie
- Assurer le renouvellement et/ou le développement du rucher (capture d'essaims, essaimage artificiel...)
- Récolter les produits du rucher
- Réaliser la transhumance
- Préparer les ruches et les accessoires (cadres, hausses...)
- Conduire les véhicules de transport des ruches
- Utiliser les engins et équipements de manutention
- Assurer l'entretien du matériel et des équipements
- Appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques professionnels et environnementaux
- Raisonner le stockage et l'élimination des déchets et matières dangereuses
- Enregistrer les données techniques et technico-économiques liées à la conduite de la production

#### Savoirs de référence cités par les professionnels

- Races d'abeilles
- Anatomie et physiologie de l'abeille (alimentation, reproduction...)
- Identification de la flore mellifère
- Relation flore (ou végétal)/abeille et productions de miel, pollen, propolis
- Processus d'élaboration et de stockage de la nourriture chez l'abeille
- Rôle de l'abeille dans les écosystèmes
- Génétique et sélection
- Essaimage
- Principales pathologies de l'abeille, soins et prophylaxie
- Risques liés à l'importation de matériel, d'essaims, de reines, de couvain, de paquets d'abeilles dans un rucher
- Règles d'installation des ruchers
- Caractéristiques des ruchers : techniques de fabrication, d'installation
- Type, usage et fonctionnement du matériel apicole
- Bonnes Pratiques Apicoles
- Cadre réglementaire lié à l'activité
- Prévention des risques professionnels ; matériels et équipements, gestes et postures adaptées au travail à réaliser
- Calcul et interprétation des principaux indicateurs technico-économiques
- Partenaires de l'exploitation en lien avec l'activité : organisations professionnelles agricoles, fournisseurs, administration...

#### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Infléchir ou réajuster la conduite en fonction des observations et/ou des résultats techniques
- Concilier la recherche de résultats techniques avec l'amélioration des critères de durabilité
- Anticiper les évolutions de l'atelier à court et moyen terme pour adapter le système de production
- Mettre à profit tous les temps de travaux en présence des abeilles pour observer leur comportement
- Eviter les nuisances sonores dans les ruchers
- Anticiper ses besoins en colonies et en reines
- Planifier le calendrier d'élevage et vérifier son adaptation aux autres activités
- Adapter la technique d'élevage au type d'abeilles
- Agir avec précaution en perturbant au minimum les colonies

#### Comportements professionnels

- Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir
- Veiller à la sécurité des personnes et des matériels
- Réagir en cas de mortalité importante, de trouble, de suspicion d'intoxication ou de danger sanitaire
- Actualiser ses connaissances techniques et réglementaires
- Savoir où trouver l'information technique, ou bien de l'aide en cas de problème (intoxication, maladie ...)

### Situations professionnelles significatives

- Mise en œuvre de la production d'essaims
- Mise en œuvre d'une technique de production de reines

### Finalités

Assurer le renouvellement des populations d'abeilles pour atteindre les objectifs de production

### Responsabilité / autonomie

L'apiculteur a la totale responsabilité de son atelier de production, qu'il travaille seul ou avec des associés. La détermination des principales caractéristiques de son système de production (race d'abeilles, production sédentaire ou pastorale, transhumance) et le choix des différentes productions (miel, pollen, gelée royale, propolis, productions d'abeilles et de reines) lui appartiennent en propre, dans le cadre des possibilités existant sur son territoire (nature des espèces floristiques, densité et saisonnalité de la flore).

Il est responsable de l'application dans son exploitation des réglementations en vigueur.

Son activité est parfois encadrée par un cahier des charges, soit dans le cadre de réglementations liées aux signes officiels de qualité et d'origine ou à des démarches volontaires (agriculture biologique par exemple), soit dans le cadre de partenariats avec des entreprises de transformation (coopératives, négoce...), ou de contrats de pollinisation (coopératives, arboriculteurs, semenciers...).

Il peut, pour conduire son atelier, s'appuyer sur les compétences d'intervenants d'organismes professionnels agricoles ou d'autres acteurs du secteur : association de développement apicole (ADA), chambre d'agriculture, groupement, Direction des Services Vétérinaires...

### Environnement de travail

L'apiculteur exerce son activité dans des exploitations qui peuvent être ou non spécialisées. Il est en contact périodique avec les abeilles lors de visite sur les ruchers. Une partie du travail s'exerce à l'intérieur avec un matériel spécifique. Le travail est souvent effectué avec des amplitudes saisonnières importantes (pointes de travaux au printemps et en été) et est dépendant de facteurs externes (météo, saisonnalité de la floraison). La plus grande partie de l'activité se déroule à l'extérieur.

La transhumance peut se réaliser dans des régions éloignées du site de production, ce qui implique une organisation particulière.

L'apiculteur est amené à manipuler des charges lourdes (déplacement de ruches, enlèvement des hausses lors de la récolte, manipulation des fûts de stockage de miel). Sur les ruchers, la pénibilité du travail est accrue par l'obligation d'exercer certaines activités aux heures chaudes de la journée, le port d'équipements de protection, l'agression permanente des abeilles. L'utilisation de l'enfumoir nécessite un certain nombre de précautions, notamment le choix du combustible, pour préserver sa santé (problèmes respiratoires et irritations oculaires), pour ne pas altérer le miel, et préserver l'environnement (risques de feu de forêt ou garrigues suivant les régions).

L'apiculteur est amené à effectuer des gestes minutieux nécessitant une forte attention (travail de l'abeille, production de reines...).

### Indicateurs de réussite

- Indicateurs technico-économiques : coût de production...
- Indicateurs techniques: prolificité de la reine, taux de mortalité, qualité des produits (homogénéité d'un couvain, qualité de la ponte ...) gestion du renouvellement, état sanitaire, maintien ou développement du cheptel, ...
- Indicateurs de durabilité : impact sur l'environnement...
- Adéquation travail / main d'œuvre disponible
- Respect des réglementations et des cahiers des charges éventuels

### Savoir-faire de base

- Déterminer la présence de la reine
- Déterminer la qualité de la ponte de la reine
- Reconnaître les signes d'une colonie bourdonneuse
- Pratiquer un essaimage artificiel, et les différentes méthodes en fonction de la race d'abeilles, de l'époque et de la zone de production.
- Prévenir l'essaimage
- Récolter un essaim

- Enrucher un essaim
- Produire des essaims en respectant un cahier des charges bio
- Constituer un essaim orphelin
- Savoir identifier une ruche en fièvre d'essaimage
- Déterminer l'état de développement de ses colonies (Age de la reine, population, équilibre nourrices-butineuse, couvain)
- Renouveler les reines régulièrement
- Eliminer les mauvaises reines (colonies malades, colonies essaimeuses, colonies agressives, reines trop âgées...)
- En cas de sélection sur le cheptel veiller à maintenir un maximum de diversité génétique
- Assurer la traçabilité des reines et des essaims (clippage des reines, élément de traçabilité)
- Marquer la reine selon le code couleur international
- Organiser le renouvellement du cheptel
- Elever pendant les périodes propices notamment en présence de mâles sélectionnés.
- Assurer des ressources suffisantes pendant toutes les opérations d'élevage
- Assurer l'hygiène du matériel et des équipements
- Préparer des colonies élèveuses très populeuses et avec beaucoup de jeunes abeilles
- Choisir la colonie élèveuse de qualité sanitaire irréprochable
- Adapter le volume des élèveuses à la race d'abeille utilisée
- Adapter le nombre de cellules royales à la capacité de l'élèveuse à produire de la gelée royale
- S'assurer de l'absence d'élevage dans la colonie qui va recevoir la cellule royale ou la reine
- Préparer et veiller à la bonne fécondation des reines (s'assurer de la présence de mâles matures et en quantité)
- Maitriser la technique d'élevage par greffage ou l'utilisation du « cupularves » (greffer et faire mûrir les cellules royales dans de bonnes conditions)

#### Savoirs de référence cités par les professionnels

- Les races d'abeilles
- Anatomie et physiologie de l'abeille (alimentation, reproduction...)
- Identification des différentes castes au sein de la colonie (ouvrières, reine, mâles)
- Identifier les cellules d'ouvrières et de mâles, reconnaître les cellules royales
- Les différentes étapes de l'évolution du couvain
- Génétique et sélection
- L'essaimage
- Principales pathologies de l'abeille, soins et prophylaxie
- Risques liés à l'importation de matériel, d'essaims, de reines, de couvain, de paquets d'abeilles dans un rucher
- Facteurs influençant la ponte de la reine
- Techniques d'élevage de reines et des mâles.
- Type, usage et fonctionnement du matériel apicole
- Bonnes Pratiques Apicoles
- Cadre réglementaire lié à l'activité
- Prévention des risques professionnels ; matériels et équipements, gestes et postures adaptées au travail à réaliser
- Calcul et interprétation des principaux indicateurs technico-économiques
- Partenaires de l'exploitation en lien avec l'activité : organisations professionnelles agricoles, fournisseurs, administration...

#### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Anticiper ses besoins en colonies et en reines
- Planifier le calendrier d'élevage et vérifier son adaptation aux autres activités
- Choisir les souches en fonction de ses objectifs (production de miel, gelée royale, comportement...)
- Maintenir les souches éventuellement à l'aide de l'insémination artificielle.
- Adapter la technique d'élevage au type d'abeilles
- Infléchir ou réajuster la conduite en fonction des observations et/ou des résultats techniques
- Concilier la recherche de résultats techniques avec l'amélioration des critères de durabilité
- Anticiper les évolutions de l'atelier à court et moyen terme pour adapter le système de production
- Mettre à profit tous les temps de travaux en présence des abeilles pour observer leur comportement
- Agir avec précaution en perturbant au minimum les colonies

#### Comportements professionnels

- Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir
- Veiller à la sécurité des personnes et des matériels
- Réagir en cas de mortalité importante, de trouble, de suspicion d'intoxication ou de danger sanitaire
- Actualiser ses connaissances techniques et réglementaires
- Savoir où trouver l'information technique, ou bien de l'aide en cas de problème (intoxication, maladie ...)

### Situations professionnelles significatives

- Organisation de la récolte des produits de la ruche
- Régulation des paramètres de qualité des produits récoltés

### Finalités

Optimiser la valorisation des produits récoltés dans les ruches

### Responsabilité / autonomie

L'apiculteur conduit en totale responsabilité l'atelier de production, qu'il travaille seul ou avec des associés. La détermination des principales caractéristiques de son système de production (race d'abeilles, production sédentaire ou pastorale, transhumance) et le choix des différentes productions (miel, pollen, gelée royale, propolis, productions d'abeilles et de reines) lui appartiennent en propre, dans le cadre des possibilités existant sur son territoire (nature des espèces floristiques, densité et saisonnalité de la flore).

Il est responsable de l'application dans son exploitation des réglementations en vigueur.

Son activité est parfois encadrée par un cahier des charges, soit dans le cadre de réglementations liées aux signes officiels de qualité et d'origine ou à des démarches volontaires (agriculture biologique par exemple), soit dans le cadre de partenariats avec des entreprises de transformation (coopératives, négoce...), ou de contrats de pollinisation (coopératives, arboriculteurs, semenciers...).

Il peut, pour conduire son atelier, s'appuyer sur les compétences d'intervenants d'organismes professionnels agricoles ou d'autres acteurs du secteur : association de développement apicole (ADA), chambre d'agriculture, groupement, Direction des Services Vétérinaires...

### Environnement de travail

L'apiculteur exerce son activité dans des exploitations qui peuvent être ou non spécialisées. Après la récolte effectuée en extérieur, les opérations d'extraction, maturation, conditionnement s'exercent à l'intérieur dans des locaux dédiés avec un matériel spécifique.

L'apiculteur est amené à manipuler des charges lourdes (enlèvement des hausses lors de la récolte, manipulation des fûts de stockage de miel). Sur les ruchers, la pénibilité du travail est accrue par l'obligation d'exercer certaines activités aux heures chaudes de la journée, le port d'équipements de protection, l'agression permanente des abeilles. L'utilisation de l'enfumeur nécessite un certain nombre de précautions, notamment le choix du combustible, pour préserver sa santé (problèmes respiratoires et irritations oculaires) et l'environnement (risques de feu de forêt ou garrigues suivant les régions).

L'apiculteur est amené à effectuer des gestes minutieux nécessitant une forte attention. Il exerce toutes les activités dans un souci permanent d'hygiène maîtrisée en respectant les conditions d'ambiance nécessaires à la qualité des produits.

L'apiculteur doit veiller à la récolte du miel sans fumées excessives (enfumeur), sans salissures (poussières lors du transport ...), sans pillage par les abeilles. En miellerie, le contrôle de l'humidité est nécessaire avec éventuellement une déshumidification. L'extraction du miel doit se faire dans de bonnes conditions d'ambiance et d'hygiène.

### Indicateurs de réussite

- Indicateurs technico-économiques : coût de production...
- Indicateurs techniques : qualité des produits
- Indicateurs de durabilité : impact sur l'environnement, bilan carbone notamment lié à transhumance raisonnée
- Adéquation travail / main d'œuvre disponible, maîtrise du planning de préparation
- Respect des réglementations et des cahiers des charges éventuels

### Savoir-faire de base

- Organiser le chantier de récolte du produit
- Préparer les ruches et les accessoires (cadres, hausses...)
- Utiliser les engins et équipements de manutention
- Récolter les produits du rucher
- Assurer les conditions d'ambiance et d'hygiène pour la récolte
- Assurer le suivi de la miellée
- Monter et conduire une chaîne d'extraction
- Diriger la cristallisation
- Préparer le pollen pour la vente (pelotes naturelles, extrait ...)
- Préparer la propolis (à l'état brut, solution, ...)
- Assurer le stockage, le conditionnement et la conservation des produits
- Assurer l'entretien du matériel et des équipements
- Appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques professionnels et environnementaux
- Raisonner le stockage et l'élimination des déchets et matières dangereuses
- Enregistrer les données techniques et technico-économiques liées à la conduite de la production

### Savoirs de référence cités par les professionnels

- Connaissance des différents indicateurs déclencheurs de la récolte (maturité, jour, ...)
- Connaissance des différents stades de la miellée, des facteurs influençant la qualité des produits
- Caractéristiques physico-chimiques des produits
- Connaissance de la réglementation et des critères qualitatifs des différents produits
- Techniques d'extraction et de stockage du miel
- Cristallisation dirigée du miel
- Type, usage et fonctionnement du matériel apicole
- Cadre réglementaire lié à l'activité
- Cahier des charges AB
- Prévention des risques professionnels ; matériels et équipements, gestes et postures adaptées au travail à réaliser
- Calcul et interprétation des principaux indicateurs technico-économiques
- Partenaires de l'exploitation en lien avec l'activité : organisations professionnelles agricoles, fournisseurs, administration ...

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Identifier et caractériser l'origine (florale ...) d'un produit.
- Gagner en efficacité, efficience en observant plus rapidement
- Travailler avec des E.P.I adaptés aux activités à réaliser
- Réagir en cas d'arrêt de la miellée

### Comportements professionnels

- Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir
- Veiller à la sécurité des personnes et des matériels
- Réagir en cas de mortalité importante, de trouble, de suspicion d'intoxication ou de danger sanitaire
- Actualiser ses connaissances techniques et de réglementaires
- Savoir où trouver l'information technique, ou bien de l'aide en cas de problème (intoxication, maladie ...)
- Etre attentif aux autres, à la sécurité, au danger
- Respecter l'environnement

## Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.

Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

**Fiche de  
descripteurs de  
compétences  
d'un diplôme**

### Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

### Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

### Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

### Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

### Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

*Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.*

*Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.*

### Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

### Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

### Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

### Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

**Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Février 2018